

Nombre de Conseillers**en exercice : 13****Présents : 12****Absents : 1****Procurations : 1****COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2020**

L'an deux mille vingt

Le deux mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques RUIZ, Maire.

Date de Convocation : Le 19/02/2020

PRESENTS : Mr RUIZ Jean-Jacques. POMMIES SABAYROU. BARTHE. GARCES MARTIN. MARTIN SALA. BARBE COASSIN. RACHWAL. CALMETTES.

Absents : CANOVAS qui donne procuration à Mr Coassin

Secrétaire : Francine Sabayrou

Au préalable, Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alain Quintane, trésorier comptable de la commune, invité à présenter la situation financière de la Commune.

Tous les ratios communaux sont dans la moyenne du département avec une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 80 000 €.

La situation financière de la Commune est jugée saine par le Trésorier. Mr Quintane quitte la réunion.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal et fait signer les membres présents.

**VOTE DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 – BUDGET PRINCIPAL DE 2019
Et approbation du compte de gestion du Trésorier au préalable.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier, dont les comptes sont cohérents avec ceux du compte administratif précédemment présenté. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif est présenté par Mr Régis POMMIES :

FONCTIONNEMENT REALISE	DEPENSES	654 282.55 €
	RECETTES	775 551.81 €
INVESTISSEMENT REALISE	DEPENSES	875 924.02 €
	RECETTES	361 567.61 €
RESTES A REALISER SUR EXERCICE 2019		+205 045.00 €

RESULTAT A AFFECTER EN REPORT DE FONCTIONNEMENT EN 2020 : 385 468.63 €

Monsieur le Maire quitte le conseil,

VOTE POUR 13

MODIFICATION STATUTAIRE DU S.I.C.

VU les articles L.5211-17 à L.5211-20 1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant Les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

VU la délibération du S.I.C n° 21/2019 du 4 décembre 2019 visée par la Préfecture en date du 12 février 2020 validant à l'unanimité des membres présents ou représentés les nouveaux statuts du syndicat,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que les communes qui composent le S.I.C se prononcent sur l'adoption de ces nouveaux statuts,

CONSIDERANT la délibération 2019-51 prise le 9 décembre 2019 concernant le retrait de la délibération 44/2019, à la demande de la Préfecture car non conforme,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie,
- **MANDATE** monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cet objet

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SEM ELO POUR LE DEVELOPPEMENT, LA MISE EN ŒUVRE ET L'EXPLOITATION D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans le projet de développement d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Villepeyroux ».

En juin 2018, la commune a missionné le SYADEN pour bénéficier de ses conseils et de son accompagnement en matière d'analyse de potentiel photovoltaïque suite à de nombreuses sollicitations de la part des développeurs. Le SYADEN, en lien avec la commune, a ainsi identifié un site au lieu-dit « Villepeyroux » qui semble être intéressant pour le développement d'un parc solaire au sol. C'est pourquoi, en mai 2019, la commune a souhaité poursuivre cette démarche via la mission d'accompagnement personnalisé du SYADEN.

Depuis lors, un passage en pôle Energies Renouvelables (EnR) de la DDTM de L'Aude a été effectué en décembre 2019 afin de présenter le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur le site « Villepeyroux » aux services de l'Etat. Il en ressort que ce projet d'implantation de parc photovoltaïque peut correspondre aux recommandations nationales car le site identifié a été utilisé comme décharge dont l'activité a cessé depuis plus d'une trentaine d'année. Toutefois, le pôle EnR de la DDTM de L'Aude, indique la nécessité de mener des inventaires écologiques de qualité en lien avec une analyse paysagère précise abordant les questions de Co visibilité potentielles.

Dans cette continuité et en lien avec les prescriptions pôle EnR de la DDTM de l'Aude, la SEM ELO venant depuis lors aux droits du SYADEN la poursuite du développement du projet. Celui-ci entrant dans sa première phase de développement avec la mise en place des études d'impact environnementales (inventaires écologiques, analyse de la biodiversité du site, analyse du paysage et des richesses patrimoniales, ...).

La présente délibération a pour objet de délibérer sur la continuité du projet avec dans un premier temps l'autorisation pour la SEM ELO de mener des études environnementales afin d'ancrer le projet dans sa première phase de développement.

Les phases de développement assujettis à des frais et des risques sont portés par la SEM ELO. Le développement du projet se formalisera par un partenariat entre la commune et la SEM ELO prenant la forme d'une convention de partenariat, convention qui décrira la philosophie générale du projet ainsi que ses grandes échéances et la répartition des tâches entre les partenaires dont notamment la gouvernance du projet ; gouvernance qui favorisera la maîtrise du futur projet et son contrôle par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le principe d'un partenariat entre la Commune et la SEM ELO pour le développement, la mise en œuvre et l'exploitation d'un projet photovoltaïque à réaliser sur le terrain dont elle est propriétaire sur la Commune ;
- **AUTORISE** la SEM ELO à mener des études environnementales sur le site « Villepeyroux » ;
- **DESIGNE** Mr Pommies et Mme Martin comme représentant de la Commune à l'effet d'assister aux étapes de développement du projet, ainsi qu'aux réunions du Comité de pilotage du Projet;

OUVERTURE DE CREDITS SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020 AVANT LE VOTE DU BP 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'urgence des travaux d'investissement pour le renforcement du réseau pluvial secteurs « las peyreros », il convient d'ouvrir les crédits d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif.

L'ouverture de crédits concerne :

- La mission du Cabinet Gaxieu pour l'élaboration du dossier d'intérêt général, le suivi de la procédure et la réalisation des missions VISA, DET, et AOR dans le cadre de ces travaux.
Le montant de la mission est de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Maire à faire procéder aux missions ci devant présentées pour un montant global de 17 400 € TTC
- AUTORISE Mr le Maire à procéder aux démarches administratives et budgétaires liées à cette décision et notamment d'ouvrir les crédits en section dépenses d'investissement pour 2020 sur l'article 21538, dans l'attente du vote du budget primitif.

POUR INFORMATION.

Aménagement numérique de l'Aude – point sur le déploiement de la fibre

Monsieur le maire donne lecture du dernier courrier adressé par le Syaden, porteur de l'opération de déploiement de la fibre sur notre secteur.

Les travaux sont en cours et une première phase de commercialisation aura lieu à partir du 4^{ie} trimestre 2020.

Activité para médicale sur la commune – demande de local.

Monsieur le Maire informe le conseil de la rencontre qu'il a eu avec une orthoptiste qui souhaite s'installer sur la Commune et qui recherche un local. La possibilité de faire un centre para médical aux anciennes écoles est évoquée. L'opportunité paraît intéressante mais la décision est reportée à l'élection du nouveau conseil municipal.

Film sur le Château

Monsieur le Maire rappelle que le Graph est en cours de réalisation d'un film sur le Château de Malves en Minervois. Ce film aurait dû être présenté fin d'année, mais l'association a pris du retard que déplore Mr le Maire.

Engagement de Carcassonne Agglo sur les travaux de renforcement du pluvial.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Régis Banquet, Président de la Communauté d'agglo, concernant l'engagement de la collectivité à autoriser la Commune à procéder aux travaux dans le cadre d'une convention relative à l'exercice de la compétence pluvial, avec un autofinancement mobilisé au travers du Fonds FPIC.

Bilan des travaux à réaliser sur le Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée deux devis concernant :

- Des brises soleil à prévoir pour la classe de CP afin de protéger les fenêtres, pour un montant de 4 908.00 € ttc,
- La climatisation de la salle de restauration et des deux nouvelles classes, pour un montant de 17 867.35 € ttc.

La prise en charge financière ne pourra s'effectuer que dans l'enveloppe disponible, prévue au budget. La décision est reportée à l'élection du nouveau conseil municipal.

Travaux réalisés par le Syndicat Aude Centre le long de la rivière Clamoux, suite aux inondations 2018.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Aude Centre concernant le chantier de reconstruction engagé sur la Commune suite aux dégâts des inondations d'octobre 2018.

Les travaux qui consistent à des aménagements des berges et de bassins d'expansions aux abords de la rivière Clamoux seront intégrés au budget 2020 du Syndicat, compte tenu de l'acquisition par celui-ci des parcelles concernées. Le cout de l'opération se chiffre sur la commune à 154 280 €.

Intervention du maire au Conseil Municipal – bilan de mandature

Pour ce dernier conseil municipal de la mandature et mon dernier conseil en tant que maire je souhaite faire le bilan de ces 6 années.

Je pense qu'il est largement positif même si tout n'a pas été parfait.

Près de 2 millions d'euros investis à l'aide de subventions entre 50% et 80% qui ont permis la modernisation de la commune.

Nous pouvons recenser les investissements :

- la nouvelle mairie : des locaux rationnels et accessibles avec un parking au centre du village
- la rénovation des Anciennes Ecoles : des salles disponibles utilisées lors des travaux au foyer et au château,
- La réfection de l'Agence Postale.
- la rénovation du Foyer : isolation thermique et acoustique – chauffage – création d'un office fonctionnel.
- Le château : la réfection du hall d'entrée, des escaliers et de la galerie du 1^o étage. La mise à jour et la préservation des plafonds peints. Des travaux de préservation du cabinet aux peintures murales.
- Le Groupe scolaire : la création de deux classes supplémentaires et l'agrandissement de la cantine
- les travaux à l'Eglise

Toutes ces réalisations ont intégré l'accès aux personnes porteuses d'handicap.

- L'amélioration de la protection incendie: la pose de 3 bâches incendies et la création d'une borne incendie supplémentaire
- La poursuite de l'amélioration de l'éclairage public par le renforcement du réseau et l'installation de lampes économes en énergie.
- La voirie : en 2018 et d'autres en 2019 notamment suite aux inondations d'Octobre 2018. la fibre optique tant demandé arrive en 2020 avec du retard,

De plus, nous avons pu élaborer un nouveau plan local d'urbanisme, certes contraignant, mais indispensable.

La commune a soutenu les associations tant au niveau financier que par la mise à disposition des équipements communaux.

Par ailleurs, Les employés communaux ont notamment réalisé la rénovation de 3 salles:

- la salle de l'ancienne mairie pour la bibliothèque
- la salle de la cheminée du château située au rez de chaussée
- la salle des voutes

Ainsi, Il convient également de souligner que les services communaux ont bien fonctionné, orchestrés par la secrétaire générale, élément indispensable ainsi que l'investissement des employés.

Merci à vous les conseillers municipaux qui avaient été assidus aux réunions de coordination du Lundi et aux conseils municipaux.

En fonction de votre temps disponible vous avez contribué à la réalisation des projets ou des actions.

Plus que vous le pensez, les réflexions et les avis émis ont enrichis mes propositions ; bien sûr la gestion de la commune se fait en continu et il n'est pas possible de différer certaines décisions ou entreprendre des démarches.

L'intercommunalité a été au cours de cette période plus forte et plus éloignée, durant ce mandat, et nous avons eu l'impression d'être dessaisi parfois de notre rôle et de nos compétences.
Des inflexions importantes devront être faites dans l'avenir mais cela demandera un investissement collectif plus fort.

Merci à tous

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Les conseillers présents

LE MAIRE
JJ RUIZ

POMMIES

SABAYROU

BARTHE

CANOVAS

GARCES

MARTIN

SALA

BARBE

COASSIN

RACHWAL

CALMETTES

BLAISE